



**Commune de SAINT MAURICE AUX
RICHES HOMMES**

5.1.2.17.1 Plan des servitudes d'utilité publique

Nord de la commune au 1/5 000ème

Plan n°5.1.2.17.1

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire : le 20/08/2019
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire : le 26/05/2021



0 50 100 150 200 250 m

© Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012
Plan cadastre actualisé en Octobre 2010

Légende de la commune concernée :

■ Limite de la commune concernée

AS1 : Servitude attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu de l'article L.20 du Code de la santé

 Périimètre de protection rapproché

☒ Périimètre de protection éloigné

I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

HTB

Aqueducs et périmètres de protection de captage

— Aque

----- Périimètre de protection de 13 mètres

—— Périmètre de protection de 40 mètres

I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz haute pression

